

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### ARRETE DU MAIRE n° 142 / 2015

Service : Secrétariat Général  
Tel. : 04 76 29 80 06  
Ref. : PSE/ML/JJ

**OBJET : DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE AU SEIN DE LA MAIRIE DE PONT-DE-CLAIX DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES À LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES**

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-26,

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

VU l'ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

VU le décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 susvisée,

CONSIDERANT les dispositions de l'article 42 du décret du 30 décembre 2005 portant obligation pour les communes de dix mille habitants et plus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer l'agent précédemment nommé à savoir Mme DUCAROUGE Véronique par arrêté n° 154/2007 qu'il convient d'annuler.

Sur proposition de Monsieur le Directeur des services de la ville,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Madame Géraldine GELORMINI, responsable du Service de la Commande Publique et des Affaires Juridiques est désignée en qualité de responsable au sein de la mairie de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

**ARTICLE 2** : Conformément à l'article 43 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005, cette désignation sera portée à la connaissance du public et de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs dans les quinze jours et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la collectivité ainsi que d'une information sur le site internet de la ville.

**ARTICLE 3** : Conformément à l'article 44 du décret sus-mentionné, Madame Géraldine GELORMINI sera chargée:

- de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques adressées à la collectivité,
- de réceptionner les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
- d'assurer la liaison entre la collectivité et la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Elle pourra également être chargée d'établir un bilan annuel d'activité selon les modalités précisées dans ce même article

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

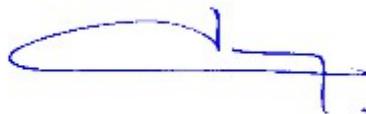
- Monsieur le Préfet de l'Isère
- la CADA
- l'intéressée
- Publié au recueil des actes administratif
- Publié sur le site internet de la ville

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 24/11/2015
- publication le 24/11/2015
- et (ou) notification le 24/11/2015

A PONT DE CLAIX, le 19 Novembre 2015

Le Maire,  
Christophe FERRARI.





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : VIGUIER**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Arretes reglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2015_142
Date de la décision:	2015-11-19 00:00:00+01
Objet:	Désignation de la personne responsable au sein de la mairie de Pont-de-Claix de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques
Classification matières/sous-matières:	5.3.5
Identifiant unique:	038-213803174-20151119-AR_2015_142-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à ghislaine.viguiier@ville-pontdeclaix.fr

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20151119-AR_2015_142-AR-1-1_0.xml	text/xml	1005
nom de original:		
AR_2015_142secrétariat_général.pdf	application/pdf	63280
nom de métier:		
038-213803174-20151119-AR_2015_142-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	63280

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 novembre 2015 à 13h52min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 novembre 2015 à 13h56min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	24 novembre 2015 à 13h56min02s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	24 novembre 2015 à 13h56min18s	Recu par le MIOCT le 2015-11-24